

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE124730002

Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 29 août 2013

Direction générale

Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Lionel Perez
Arrondissement de
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Vice-présidents

M. Patrick Martin
Ville de Westmount

Mme Chantal Rouleau
Arrondissement de Rivière-des-Praires –
Pointe-aux-Trembles

Membres

M. Daniel Bélanger
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Dida Berku
Ville de Côte-St-Luc

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Pierre Gagnier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Mme Ginette Marotte
Arrondissement de Verdun

Mme Marie Potvin
Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Gaëtan Primeau
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Montréal, le 21 août 2013

M. Laurent Blanchard
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE124730002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi de 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, de 2 contrats à la firme WM Québec et de 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires.

Veuillez noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seuls les contrats 1 (RCI Environnement Inc.), 4 (RCI Environnement Inc.) et 6 (Recyclage Notre-Dame Inc.) ont fait l'objet d'un examen par la commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lionel Perez
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE124730002	5
Conclusion	6

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* et du *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats*.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

1. Contrat de plus de 10 M\$
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

Mandat SMCE124730002

Accorder 17 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame, 2 contrats à la firme WM Québec et 3 contrats à la firme RCI Environnement pour l'élimination de matières résiduelles en provenance de territoires et d'écocentres pour une durée de 60 mois (total 22 contrats). Dépense totale de 70 652 050.80 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12491 - Cinq soumissionnaires.

À sa séance du 7 août 2013, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1124730002. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrats de plus de 10 M\$ (contrats 1 et 4 à RCI Environnement Inc. et contrat 6 à Recyclage Notre-Dame Inc.);*

Le 15 août, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE124730002 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction de l'environnement et de la Direction de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le présent appel d'offres concerne le renouvellement des contrats d'élimination des ordures ménagères des arrondissements d'Ahunatic-Cartierville, de LaSalle, du Plateau Mont-Royal, de Rosemont — La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Villeray — St-Michel — Parc-Extension et de la Ville de Westmount qui viendront à échéance le 31 décembre 2013. Pour les fins du présent examen toutefois, seuls les contrats concernant les arrondissements d'Ahunatic-Cartierville, de Rosemont — La Petite-Patrie et de Villeray — St-Michel—Parc-Extension ont fait l'objet d'une présentation car ils sont supérieurs à 10 M\$.

En plus des ordures ménagères, ces contrats intègrent la récupération des matières recyclables de la Ville de Montréal de même que l'élimination des matières non recyclables et des sols provenant des écocentres. L'adjudication de ces contrats s'effectue selon le mode du plus bas soumissionnaire conforme, en fonction des prix unitaires soumis pour l'élimination des sols et l'élimination des autres matières.

L'appel d'offres public a été lancé le 12 novembre 2012 et est demeuré sur les marchés jusqu'au 12 décembre 2012. Des huit preneurs du cahier des charges, cinq ont déposé une offre. Toutes les offres reçues ont été jugées conformes. Aucun des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé d'offres n'a motivé les raisons de son désistement à soumissionner.

Les responsables du dossier ont mentionné que l'adjudicataire du contrat 6 détient, depuis le 17 juin 2013, son autorisation de l'Autorité des marchés financiers de conclure ce présent contrat.

Les élus membres de la commission ont souligné la qualité de la présentation et des réponses à leurs nombreuses questions de la part des représentants de la Direction de l'environnement. À l'évidence, les personnes présentes étaient en parfaite maîtrise de leur dossier.

Les représentants de la Direction de l'environnement ont donné des explications claires sur l'évolution des coûts liés à l'élimination des matières résiduelles. Ainsi, si le coût à la tonne de l'élimination est en hausse, les quantités traitées sont en baisse en raison des collectes de récupération et de recyclage et de la collecte des déchets de table présentes dans plusieurs territoires. Les membres ont aussi bien compris que les coûts de transbordement des matières étaient inclus dans le prix global d'élimination.

Enfin, la Direction de l'environnement a bien expliqué la formule qui tient compte des coûts de transport assumés par les arrondissements dans l'établissement du coût global d'élimination.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet, à l'unanimité, le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction de l'environnement et de la Direction de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

Pour les contrats 1 et 4 à RCI Environnement Inc. et le contrat 6 à Recyclage Notre-Dame Inc.;

- *Contrats de plus de 10 M\$*

Considérant l'obtention de l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers de conclure ce contrat avec l'adjudicataire recommandé pour le contrat 6, et ce, conformément à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier et les réponses très satisfaisantes reçues;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE124730002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.